

Troc et Puces

Dimanche 2 avril 2017 De 9H à 17H30 **APE Ecole Victor HUGO -**QUIMPER

Bulletin d'inscription à retourner avant le 26 mars 2017 à :

APE École Victor HUGO – Troc et puces 4 rue Alfred de VIGNY **29000 QUIMPER**

apeecolevictorhugo@gmail.com

Nous vous prions de bien vouloir nous retourner un exemplaire dûment complété du bulletin d'inscription cidessous, accompagné du règlement qui confirmera votre réservation ainsi que la déclaration sur <u>l'honneur signée</u>. Une autorisation parentale pour les mineurs est disponible au bas du règlement (cf. Verso)

En outre, le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement et déclare l'accepter sans réserve.

TROC-PUCES - 2 avril 2017 APE Ecole Victor HUGO - QUIMPER

Nom - Prénom
Portable: mail
Né(e) le :/
Adresse:
Professionnel □ Particulier □ Association □
N° carte d'identité :
Délivrée le :
Ou N° permis de conduire :
Delivre le :
Ou N° registre du commerce (pour les professionnels) :
Délivré le :/
Plaque d'immatriculation (obligatoire):
indquo a mimatriodiation (obligatorio)
Je désire louer mètre(s) linéaire(s) à 5 € pour 1.5 mètre linéaire avec tables en extérieur dans les
cours de l'école ;
Je désire louer mètre(s) linéaire(s) à 3,50 € pour 1.5 mètre linéaire sans tables en extérieur dans
les cours de l'école (Ex : portant,);
Ci-joint chèque de € à l'ordre de APE Victor HUGO – QUIMPER ;
orjoint oneque de E a roidie de Ai L victoi 11000 - Quivil Lit,
Nombre de personne présent sur le stand :
Normbre de personne present sur le stand
Fait à
rail a
Signature :
Signature :

En partenariat avec vide-grenier.org

Au dos, règlement à signer impérativement >

Règlement à signer impérativement

- 1 Cette manifestation s'adresse aux négociants inscrits au registre du commerce dans les conditions de la législation en vigueur, aux collectionneurs et aux particuliers dans le but de promouvoir l'esprit de collection et de favoriser les contacts et transactions entre collectionneurs.
- 2 Seront déclarées exposants les personnes physiques ou morales ainsi que les associations régies par la loi de 1901 et dont le bulletin d'inscription dûment complété sera parvenu à l'organisateur accompagné de son règlement.
- 3 Chaque exposant arrivera muni de la pièce d'identité indiquée lors de l'inscription.
- 4 L'organisation se réserve le droit de refuser tout étalage qui ne correspondrait pas à l'esprit ou au style de la manifestation (tout produits illicites, contrefaçons, etc...sont interdits).
- 5 Les objets et collections exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires, tant en cas de casse, vol ou autres préjudices. Il leur incombe de pourvoir ou non à leur assurance.
- 6 Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements prévus.
- 7 En cas d'annulation imprévue par l'organisateur, l'organisation s'engage à rembourser 75% des sommes versées pour réservation. D'éventuelles conditions climatiques difficiles ne pourront être prises en compte et n'occasionneront aucun remboursement.
- 8 La mise en place pourra être effectuée à partir de 7h30 du matin. Les exposants s'engagent à être prêts à recevoir le public dès 9h00 et ne remballeront qu'après 17h30.
- 9 La réservation ne sera effective qu'à réception du règlement.

Signature obligatoire:

- 10 La vente ou le don d'animaux vivants sera strictement interdits.
- 11 L'association se réserve le droit de retourner les chèques lorsque le nombre de places sera atteint.
- 12 Seuls les enfants munis d'une autorisation parentale pourront déballer (uniquement jouets et vêtements). En outre, ils devront être présents sur leur stand.
- 13 Chaque exposant s'engage à nettoyer son emplacement après utilisation.
- 14 L'organisation se réserve le droit de disposer de l'emplacement de tout exposant arrivé après 9h00 et de garder la totalité de son règlement si ce dernier n'a pas prévenu l'association avant le 2 avril 2017
- 15- Les demandes particulières (coins, murs...) seront traitées dans <u>l'ordre d'arrivée</u> des réservations.

Il sera demandé aux exposants de présenter une pièce d'identité avant de déballer.

AUTORISATION PARENTALE	
et prénoms)À vendre leurs jouets et vêtements lors du Ti	autorise(nt) leur(s) enfant(s) (indiquer les noms ROC ET PUCES du dimanche 2 avril 2017 à : - 4 rue Alfred de VIGNY - QUIMPER.
Fait à	Le
Signature:	En partenariat avec vide-grenier.org

APE École Victor HUGO - 4 rue Alfred de VIGNY - QUIMPER

apeecolevictorhugo@gmail.com ou 06.

Et venez aimer notre page Facebook !!!!!